

Fiche de données de sécurité

page: 1/10

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 04.12.2006

Produit: **ROVRAL SC**

Version: 4.0

610 10 F

(30261026/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 04.12.2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société

ROVRAL SC

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Numéro d'enregistrement: 7886/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.

Terhulpsessesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe

1170 BRUSSEL/BRUXELLES

Téléphone: 02/373.25.83

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone: +49-1802273 112

Téléfax numéro: +49-621-60-92664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, produit de traitement des semences, fongicide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

iprodione

Teneur (W/W): 43,1 %

Numéro CAS: 36734-19-7

Numéro-CE: 253-178-9

Numéro INDEX: 616-054-00-9

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 40, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide, suspension
Couleur:	blanc(he)
Odeur:	odeur faible, fruité(e)
Valeur du pH:	4 - 6 (mesuré(e) avec le produit non dilué)

Température de cristallisation: -8,8 °C

Point d'éclair:	Non inflammable., Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	
Température d'auto-inflammation:	500 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Densité:	env. 1,16 g/cm ³ (20 °C)	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	2,99 (Valeur du pH: 3) 3,00 (Valeur du pH: 5)	
Tension superficielle:	37,1 mN/m (4 %(V))	
Viscosité dynamique:	55 - 95 mPa.s (20 °C, 100 1/s)	

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 2,08 mg/l 4 h
Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Sensibilisation

cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 17,2 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 2,67 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 7,4 mg/l (biomasse), *Desmodesmus subspicatus*

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 46,8 (28 j), *Lepomis macrochirus*

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 04.12.2006
Produit: **ROVRAL SC**

Version: 4.0

610 10 F
(30261026/SDS_CPA_BE/FR)
date d'impression 04.12.2006

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de risque:	9
dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. contient (IPRODIONE 43%)

RID

classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de risque:	9
dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. contient (IPRODIONE 43%)

Transport fluvial intérieur

ADNR

classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de risque:	9
dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. contient (IPRODIONE 43%)

Transport maritime

IMDG

Hazard class:	9
---------------	---

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 04.12.2006

Version: 4.0

Produit: **ROVRAL SC**610 10 F
(30261026/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 04.12.2006

Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9
Marine pollutant:	YES
Proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. contains (IPRODIONE 43%)

Transport aérien*IATA/ICAO*

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9
Proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. contains (IPRODIONE 43%)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Symbole(s) de danger

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 04.12.2006

Version: 4.0

Produit: **ROVRAL SC**610 10 F
(30261026/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 04.12.2006

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
Phrase(s)-R	
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le(s) conseil(s) de prudence	
S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.9	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: IPRODIONE

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)

Classe de toxicité B les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases -R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 04.12.2006

Produit: **ROVRAL SC**

Version: 4.0

610 10 F

(30261026/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 04.12.2006

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.